

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Commune de SAINT-JULIEN-LÈS-MONTBÉLIARD

ENQUÊTE PUBLIQUE

REGISTRE D'ENQUÊTE
*Relatif à la révision générale du Plan d'Occupations
des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de
la Commune de SAINT-JULIEN-LÈS-
MONTBÉLIARD*

Je soussigné, Monsieur Michel PIERNAVIEJA, Maire de SAINT-JULIEN-LÈS-MONTBÉLIARD, ai ouvert le présent registre le2017.
Je soussignée, Madame Sylviane FOURE, ai coté et paraphé, ce jour, le présent registre, contenant ...A.P... feuillets, pour recevoir les observations du public.

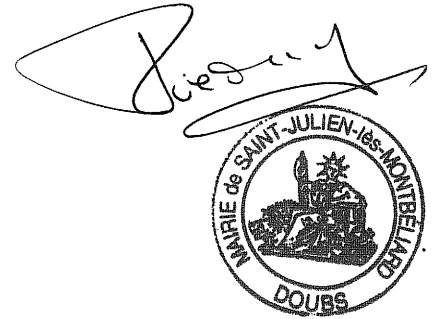
SAINT-JULIEN-LÈS-MONTBÉLIARD, le 2017

Le Commissaire Enquêteur

Le Maire

OBSERVATIONS:

Voici



CAMOS Eric
2 Rue de l'essor
ST Julien les Montbéliard

e) Actuellement propriétaire de la parcelle route de Baymon
Lendet la combotte
Je projete d'un batiment agricole par respect de la
réciprocité, je demande l'assortie sur la route départemental
par souci de securité, sur la zone de tri

e) Maison d'habitation
Toute la parcelle etait en zone UB au POS et
maintenant en ANC au PLU en partie
Mon activité agricole devant être déplacée mes batiments
ne pourront plus être reconvertis d'une part
Personnellement ayant des projets agricoles je demande la zone
sur la totalité de ma bien car je suis en cours de rénovation
de mon habitation principale

Parcelle sans l'église W=507

3) Ma parcelle située face dit sous l'église et est en zone UB
avec POS et dans le projet PLU en zone 2V
se soliaite l'extension de la zone U sur les
parcelles 415, 416 d'une superficie \geq 12 ares
pour projet de construction pour mes enfants
Car j'ai perdu \geq 30 ans de terrain constructible sur la
commune de ^{FS} S. Julien

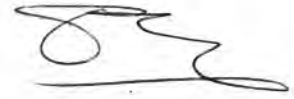
le 26/10/2017



FERREY Eric
6, rue de l'Esper
25550 St Julien les Montbéliard

Je souhaite que la règle des 100 m dans le cas des constructions
Agricole en zone A soit assouplie pour permettre des extensions
de bâtiments agricole sur mon site situé à l'extérieur du
village en direction de Raymons (EARL FERREY)

le 14/11/2017



DEBAIE Jean Paul
1 Rue du Temple
25550 Saint-Julien-les-Montbéliard

Pour zone U.

insérer clause pour locataires riverains à propriétaires
concernant l'implantation de clôtures (même provisoires)
- obligation de demander l'autorisation du propriétaire, et
informer le maire de la commune pour implanter une barrière
ou autres moyens de séparation de propriétés et faire inscrire
cette clause dans le contrat de location (propriétaires/locataires)

FS
Vaut le 25.11.2017

